

Revalorisation 2014 du RI... une misère !

La ville applique l'indice INSEE 0,62, en clair cela se traduira par 1,24 € de plus par mois pour un RI de 200 € !

SUD revendique que l'enveloppe de cette revalorisation serve pour l'essentiel la cotation 1, qu'elle soit inversement proportionnelle pour une meilleure prise en compte des bas salaires.

SUD demande l'ouverture de négociations sur les critères des conditions particulières de travail.

SUD propose un RI de fonction avec deux branches distinctes :

- La pénibilité
- La responsabilité

SUD questionne la DRH sur la revalorisation de la grille de carrière des agents de catégorie C. La ville est en entente de la parution des textes officiels pour les mettre en application.